

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00099

Numéro SIREN : 417 999 489

Nom ou dénomination : THIERRY MOREL ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005411

+THIERRY MOREL ET ASSOCIES

Société anonyme
Capital social : 200.000,00 €
Siège social : 56, rue du Grand Faubourg
Centre Athéna CHARTRES (Eure et Loir)
SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Séance du 11 décembre 2021 -**

L'an deux mil vingt et un,
Le samedi onze décembre à dix heures,

Le Conseil d'administration de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES, Société anonyme au capital de 200.000 euros, dont le siège social est fixé à CHARTRES (Eure et Loir) Centre Athéna - 56, rue du Grand Faubourg, identifiée sous le numéro SIREN 417 999 489 R.C.S. CHARTRES,

S'est réuni au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Thierry MOREL, Administrateur et Président Directeur Général ;
- Monsieur Éric SULPICE, Administrateur ;
- Monsieur Bernard FOYART, Administrateur ;

Le Conseil d'administration réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs en exercice peut, en conséquence, valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry MOREL, Président Directeur Général.

Monsieur Bernard FOYART assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur Thierry MOREL, Président, rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

= ORDRE DU JOUR =

- * Cession d'actions de Monsieur Éric Sulpice au profit de Monsieur Thierry MOREL ;
- * Démission de Monsieur Éric SULPICE de ses mandat et fonctions d'Administrateur de la Société THIERRY MOREL ASSOCIES ;
- * Questions diverses.

AC

Monsieur Thierry MOREL, Président de séance, invite alors les Administrateurs de la Société anonyme THIERRY MOREL ET ASSOCIES à se prononcer sur l'ordre du jour,

CESSION D'ACTION DE MONSIEUR ERIC SULPICE AU PROFIT DE MONSIEUR THIERRY MOREL

Après discussion et échange de vues, sur la question de la cession de la totalité des actions détenus par Monsieur Éric SULPICE au profit de Monsieur Thierry MOREL,

Le Conseil d'administration prend acte de la cession d'UNE (1) action détenue par Monsieur Éric SULPICE au profit de Monsieur Thierry MOREL soit la totalité des actions que Monsieur Éric SULPICE détient dans le capital social de la Société THIERRY MOREL ASSOCIES.

DEMISSION DE MONSIEUR ERIC SULPICE DE SES MANDAT ET FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR

Après discussion et échange de vues, le Conseil d'Administration prend acte :

- ↳ de la démission de Monsieur Éric SULPICE, de ses mandat et fonctions d'administrateur de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES ;
- ↳ remercie Monsieur Éric SULPICE pour la bonne exécution de son mandat ;
- ↳ décide quant à présent, de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Éric SULPICE, du fait du projet de transformation en SAS de la Société SA THIERRY MOREL ASSOCIES, et ce, afin d'étudier l'organisation de la gouvernance.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu des décisions adoptées au cours de la présente réunion, la composition du Conseil d'administration de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES est la suivante :

* Administrateur et Président Directeur Général
Monsieur Thierry MOREL

* Administrateur
Monsieur Bernard FOYART

Le Conseil d'administration prend acte que cette composition est transitoire dans l'attente de la concrétisation de la transformation de la Société THIERRY MOREL ET ASSOCIES en Société par actions simplifiée (SAS), le Président souhaitant étudier les conséquences de cette transformation avec les règles professionnelles en vigueur régissant la profession de Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'administration confère toutes autorisations et tous pouvoirs utiles et nécessaires à Monsieur Thierry MOREL, Président Directeur Général, avec faculté pour ce dernier de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités prescrites par la Loi.

AG

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les Administrateurs.

Le Président
M. Thierry MOREL

Son Mandataire
Maître Arly GUYOT

